Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 50 (1977)

Heft: 11

Artikel: Le gaz de fumier pourrait couvrir 4 à 5% de la consommation nationale d'énergie

Autor: Rennwald, Jean Claude

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128029

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

les propriétaires fonciers. Celui qui entend, à l'avenir, mettre sur pied, dans d'autres cantons, des dispositions analogues — le besoin s'en fait sentir partout — s'inspirera avec raison de la brochure consacrée à l'aménagement régional des deux Bâles.

Quelques jours après la publication des deux brochures susmentionnées, la direction de l'Intérieur du canton de Zurich a fait paraître une brochure intitulée «Le nouvel organigramme du canton de Zurich» ainsi qu'un riche exposé du secrétariat de la direction de l'Intérieur, consacré aux possibilités d'amélioration de la péréquation financière dans le canton de Zurich. Ces deux travaux ont été mis en procédure de consultation. A la même époque est paru le rapport de la commission de prélèvement des plus-values et de compensation d'avril 1977, à l'intention du Conseil d'Etat du canton de Zurich. Nous ne pouvons pas encore entrer en matière sur ces trois importants travaux. Ils alimentent certes la discution nécessaire sur les compétences régionales de communes et la formation de régions, sur la péréquation financière ainsi que sur le prélèvement de plus-values foncières, les prélèvements fiscaux résultant d'améliorations dues à des plus-values d'affectations, le droit des contributions et des taxes, ainsi que la compensation des diminutions de valeur. Cette discussion doit dépasser les frontières du canton de Zurich.

Information du public en matière d'aménagement local et de quartier

On voue une signification toute particulière à l'information du public dans le cadre de l'aménagement local et de quartier. La chose est particulièrement réjouissante quand, grâce à la collaboration fructueuse de larges milieux, on peut parvenir à une solution judicieuse, à la faire approuver par les instances compétentes et à la réaliser. Il est à peine concevable de modifier de manière sensible un endroit sans le concours de la population. Les autorités de Herisau ont tenu compte de cet axiome quand on a prévu, à peu près en même temps, trois constructions qui auraient apporté une modification sensible du marché aux fruits et de ses environs. On avait notamment demandé une autorisation de construire pour un immeuble dont le corps central, à plusieurs étages, se serait trouvé dans les environs immédiats de l'église. «Dans ces circonstances, le Conseil communal de Herisau a décidé de ne pas partir des différents projets, mais d'élaborer un plan concernant l'ensemble du centre de la ville» («Appenzeller Zeitung» du 14 avril 1977, annexe sur l'aménagement du centre de la localité). Les différentes propositions et les documents ont été discutés dans le cadre d'un séminaire groupant, à côté des spécialistes, des représentants du Conseil communal, de l'administration communale, de l'Eglise, de la presse, de l'industrie, des arts et métiers, de l'agriculture, des associations de propriétaires et de locataires, de la Banque Cantonale et «der Lesegemeinschaft Dorf». Le séminaire s'est consacré à des questions relevant de l'utilisation, de la protection des sites, d'aménagement et de trafic. Il est parvenu à mettre sur pied un plan directeur pour l'utilisation, la protection des objets dignes de valeur et la circulation. L'excellent travail du séminaire a été rendu public dans une annexe de l'«Appenzeller Zeitung» du 14 avril 1977. On doit compléter ce travail en mettant sur pied des assemblées publiques et une exposition. Enfin, des organisations peuvent prendre position grâce à un questionnaire de la commission d'aménagement. Dans le courant des premiers mois de 1978, on évaluera les résultats de toute cette procédure. On souhaite que la mise à contribution de la population, dans le cadre de l'aménagement du centre de la localité, aboutira à un résultat favorable. Ce serait en tout cas un beau succès pour la décision courageuse et à long terme, choisie par le Conseil communal, de faire largement participer le public à l'aménagement du centre de la ville. ASPAN

Selon un rapport de la Commission fédérale de l'énergie

Le gaz de fumier pourrait couvrir 4 à 5% de la consommation nationale d'énergie

Le potentiel énergétique suisse de gaz de fumier pourrait à long terme couvrir 4 à 5% de la consommation énergétique nationale. En admettant la mise au point de systèmes de stockage de gaz, ce potentiel serait théoriquement suffisant pour couvrir la totalité des besoins directs de l'agriculture en énergie. Telle est la conclusion d'une étude effectuée par la Société d'étude de l'environnement de Vevey pour le compte de la Commission fédérale pour une conception globale de l'énergie.

Le gaz de fumier, une nouvelle source d'énergie? Cette question fera sourire plus d'un lecteur, mais il n'en demeure pas moins que l'étude remise à la presse démontre que ce gaz représente un excellent combustible et qu'il peut être utilisé comme carburant dans les moteurs à explosion stationnaire pour la production d'énergie électrique.

13500 milliards de calories par an

Les matières organiques contenues dans les déchets végétaux ou les fumiers de ferme dégagent en effet un gaz combustible, appelé méthane biologique ou gaz de fumier, lorsqu'elles se décomposent à l'abri de l'air. Or, le potentiel théorique maximal représenté par l'ensemble des fumiers du cheptel suisse se monte à 13500 milliards de calories par an. Sur la base des techniques de digestion assez rudimentaires utilisées dans le passé et en tenant compte des limites pratiques de la collection des fumiers, le potentiel minimal se ramène à 3000 milliards de calories par an. Toutefois, à long terme, l'amélioration des techniques de digestion et les progrès de la microbiologie industrielle permettent d'envisager un potentiel possible de 6000 à 7000 milliards de calories par an, soit 4 à 5% de la consommation nationale.

Riche en méthane (élément principal du gaz naturel), le gaz de fumier représente donc un excellent combustible. Utilisable pour la cuisson des aliments, la préparation d'eau chaude, le chauffage des bâtiments, des locaux d'élevage, des serres et des fromageries, ou encore pour le séchage du foin.

Gain de 7000 litres de mazout par exploitation

Pour une exploitation agricole moyenne (25 unités de gros bétail), ces propriétés du gaz naturel font qu'il pourrait se substituer à l'utilisation d'environ 7000 litres de mazout.

La digestion des fumiers de ferme n'a toutefois pas uniquement l'avantage d'assurer la production d'une énergie renouvelable, donc rentable, mais également, à plus long terme, celui d'une meilleure gestion des engrais de ferme, qui se traduirait par une économie en engrais industriels et un meilleur maintien de la fertilité du sol.

Certes, certaines questions liées à l'exploitation du gaz de fumier restent encore à résoudre, mais il n'en reste pas moins qu'une utilisation judicieuse de cette nouvelle source peut contribuer à renforcer notre indépendance énergétique.

Jean-Claude Rennwald
Dans «La Gazette»
du 13 septembre 1977